

Échange Canada-Suisse  
Du 15 au 30 septembre 2007

Rapport présenté à Monsieur Daniel Buissière  
Commission Scolaire de l'Énergie

***Le système scolaire***  
***du canton de Neuchâtel, Suisse***

Par Isabelle St-Hilaire  
Enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie

Tout d'abord, j'aimerais mentionner que cette expérience fut des plus enrichissantes tant sur le plan professionnel que personnel et je tiens à remercier les personnes qui m'ont permis de la réaliser, c'est-à-dire la commission scolaire de l'Énergie qui m'a accordé un congé de deux semaines, ainsi que ma direction d'école qui a véhiculé l'information concernant ce stage et facilité mon remplacement.

Il me faut également mentionner que le présent rapport concerne uniquement le canton de Neuchâtel. Chaque canton du pays de Suisse possède son propre fonctionnement pour l'éducation : les programmes d'enseignement, les horaires des élèves, les congés et les différents paliers éducatifs varient d'un canton à l'autre. Je me concentrerai donc sur le canton de Neuchâtel dans lequel j'ai séjourné.

Dans ce document, j'aborderai le système scolaire neuchâtelois, la formation des maîtres, la pédagogie, la gestion de classe, la tâche de l'enseignant, le conseil d'école, le médecin scolaire, le conseiller en orientation scolaire, la langue ainsi que les us et coutumes.

## **LE SYSTÈME SCOLAIRE NEUCHÂTELOIS<sup>1</sup>**

### **La scolarité primaire dure 5 ans**

Les enfants qui ont 6 ans révolus le 31 août entrent en première année d'école primaire le 15 août (environ). S'ils ont 6 ans entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre, ils peuvent, sur préavis du maître/ de la maîtresse d'école infantile et du médecin traitant et après des tests psychologiques, entrer à l'âge de 5 ans en 1<sup>re</sup> année primaire juste avant d'avoir 6 ans; on appelle cela une entrée à l'école anticipée.

### **La scolarité secondaire inférieure dure quatre (4) ans au total**

À l'âge de 11 ans, les enfants entrent à l'école secondaire. La première année de l'école secondaire s'appelle **année d'orientation (AO)**, c'est la 6<sup>e</sup> année. Elle regroupe tous les élèves de ce niveau. Les élèves sont particulièrement observés et testés (tests cantonaux). À l'issue de cette année, ils sont distribués dans les trois (3) sections de l'école secondaire qui dure encore trois (3) ans, soient les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années.

### **Les sections de l'école secondaire**

**La section maturité (MA)** (prégymnasiale)<sup>2</sup>. Les maîtres sont des spécialistes. Le niveau neuf (9) de cette section constitue la dernière année des études obligatoires.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Tiré d'un document sur les échanges entre des groupes d'élèves de différents cantons écrit par Madame Mireille Grosjean, enseignante responsable des échanges de jeunes dans Neuchâtel.

<sup>2</sup> Cela représente la voie générale qui mènera à l'université.

<sup>3</sup> Cela signifie pour nous la 3<sup>e</sup> secondaire ou 15 ans (niveau général?)

**La section moderne (MO)**, qui permet l'accès aux écoles de degré diplôme.<sup>4</sup> Les maîtres sont des spécialistes. En principe, elle ne donne pas accès au lycée; pourtant, des passerelles existent pour des cas exceptionnels : 7MO→7MA, 7MO→8MA, 8 MO→8 MA.

**La section préprofessionnelle (PP)**, qui mène aux apprentissages.<sup>5</sup> Les maîtres sont des généralistes. Des passerelles existent pour des cas exceptionnels : 7PP→7MO, 7PP→8MO, 8PP→8MO.

Le début de l'étude de l'**allemand** se fait en 3<sup>e</sup> année primaire. Elle se poursuit au secondaire dans toutes les sections.

Le début de l'étude d'une **deuxième langue étrangère (l'anglais)** se fait en 7<sup>e</sup> secondaire en section MA et en 8<sup>e</sup> secondaire en section MO. Il n'y a pas de deuxième langue étrangère en PP.

Les enfants quittent l'école à 15 ans après 9 ans d'école obligatoire.

Pour les élèves en MA, il y a continuité avec le lycée<sup>6</sup> (maturité gymnasiale) pour 3 années, et ensuite l'université pour 3 années (baccalauréat universitaire) puis encore 3 années pour la Maîtrise. Voir le document de l'Orosp.<sup>7</sup>

## L'école gratuite

En début d'année, les élèves reçoivent tout le matériel nécessaire sans avoir à déboursier un sou, des cahiers d'exercices aux manuels scolaires, en passant par les crayons! S'ils terminent un cahier avant la fin de l'année, ils doivent alors payer pour le deuxième. Ils organisent également une fête de l'école tous les quatre ans (les élèves font des expositions, des spectacles, etc. avec leurs enseignants) et toutes les familles ainsi que les gens de la communauté sont invités à cette fête qui se déroule un vendredi soir et le samedi toute la journée (TOUS les enseignants DOIVENT participer à cette fête). Les profits provenant de la vente de boissons ainsi que de petites collations préparées pour l'occasion iront dans une petite caisse qui servira à financer des courses d'école pour familles peu aisées ainsi que des sorties culturelles telles des échanges de classes. Il ne devrait pas y avoir de telles caisses parallèles aux montants donnés par la commune, mais cette dernière ferme les yeux.

## LA FORMATION DES MAÎTRES

Après avoir fait leur baccalauréat universitaire dans les deux (2) ou trois (3) matières qu'ils ont choisies d'enseigner (3 ans), ils doivent faire 1 ou 2 années de pédagogie (ça n'est pas très clair). Certains peuvent enseigner pendant ce temps, mais ils sont rémunérés à 75% seulement, car ils n'ont pas reçu la formation complète ni obtenu leur diplôme final.

Il est très difficile d'obtenir des informations claires à ce sujet présentement, car ils sont en plein remaniement et cela n'est pas très clair pour les personnes que j'ai pu rencontrer.

---

<sup>4</sup> Je dirais que cela équivaut à la voie appliquée ?

<sup>5</sup> Cela équivaut probablement aux élèves qui vont vers les DEP, ou au MSS (métier semi-spécialisé).

<sup>6</sup> Cela équivaut au collège, mais ils sont d'âge 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire

<sup>7</sup> Office régional de l'orientation scolaire et professionnelle

Pour ce qui est des enseignants qui travaillent au primaire, il n'est pas nécessaire qu'ils aient fait un baccalauréat universitaire. Ils entrent directement à la Haute Ecole Pédagogique et y passent trois ans à temps complet.

## LA PÉDAGOGIE

D'après ce que j'ai pu apprécier, les différents programmes sont encore ceux que nous avons depuis 1995. Ils semblent tout ignorer de la réforme actuelle que nous vivons!?! Ils utilisent toujours la bonne vieille méthode des exercices, des dictées, des leçons de verbes, etc. (Il semble que je ne sois pas tombée dans le bon canton!)

**En sciences**, il n'y a pas de techniciens en laboratoire; les enseignants préparent seuls les expériences et le matériel pour les élèves.

Il n'y a pas non plus de surveillant d'élèves. Les enseignants titulaires s'occupent des absences, des bulletins et des communications avec les parents pour le groupe (classe) dont ils ont la charge.

### Gestion de classe

Les élèves ne changent pas de local à moins d'aller voir un spécialiste (éducation physique ou science, car ces matières se donnent dans un autre pavillon). Il y a dans chaque classe un livre ou chaque enseignant écrit les absences et les examens qu'il veut donner. De cette façon, les enseignants ne donnent pas deux (2) examens la même journée. C'est le titulaire de la classe qui s'occupe des motivations d'absence.

La plupart des enseignants disent qu'il faut utiliser la méthode forte avec les élèves, c'est le maître qui règne. Ils ne connaissent pas du tout le lien d'attachement de Gordon Neufel (à part quelques exceptions)! J'ai eu la chance de faire mon stage avec une enseignante pour qui le respect de l'élève et le lien à développer avec lui étaient très importants.

*Je dirais que le Québec a développé davantage ses méthodes pédagogiques sur ce point et que cela est très positif pour tous.*

## TÂCHE DE L'ENSEIGNANT

Il y a 20 ou 25 élèves par classe, souvent moins. Le maximum est de 25. Les enseignants ont des congés de maladie lorsqu'ils sont MALADES. Ils ont 28 périodes de 45 minutes d'enseignement par semaine plus deux demi-journées de surveillance de récréation et ne sont pas tenus d'être à l'école entre leurs heures de cours. C'est le titulaire de classe qui s'occupe de compiler les notes de tous les enseignants afin de synthétiser le bulletin. Il est donc dégagé d'une (1) période de cours pour effectuer ces tâches (traitement des données du bulletin, appels aux parents pour les absences, etc.). Ils ont 39 semaines de classe et 13 semaines de vacances (2 semaines en octobre, 2 semaines à Noël, 1 semaine de relâche en mars et 2 semaines à Pâques comprenant un seul des deux fériés). Il y a également le vendredi de l'Ascension qui est congé. Ils débutent l'année scolaire autour du 15 août et la terminent autour du 5 juillet. Ils ont également des jours fériés qui sont : 1<sup>er</sup> mars (anniversaire de la Révolution de 1848 dans le canton de

Neuchâtel), Vendredi-Saint, lundi de Pâques, 1<sup>er</sup> mai (fête du travail) Ascension (un jeudi flottant avec le vendredi qui suit), lundi de la Pentecôte, lundi du Jeûne fédéral (troisième dimanche de septembre). Les journées de classe débutent à 7h30 et se terminent à 17h10. Il y a 2 heures pour dîner. De plus, les élèves ont au moins un après-midi sans cours, le mercredi, et souvent un deuxième dans la semaine, et quelques heures blanches (heures sans cours pendant la semaine).

Si pour une raison ou une autre, la tâche d'un enseignant dépasse les 28 périodes par semaine, ils sont payés pour ces périodes supplémentaires et vice versa s'ils font moins de périodes, ils sont moins payés. Leur salaire est divisé en 13 et ils sont payés 1 fois par mois (2 fois à Noël).

Lorsqu'un conjoint décède, ils reçoivent une rente de veuve ou veuf, versée par la Caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel.

*Je considère que cette façon de diviser l'année scolaire est idéale. Cela permet aux élèves et aux enseignants de refaire le plein d'énergie et évite les congés de maladie et les dépressions chez les enseignants et les directions scolaires. Ne serait-il pas possible de répartir l'année scolaire différemment au Québec?*

## LE CONSEIL D'ÉCOLE <sup>8</sup>

Des enseignants sont désignés pour en faire partie, ainsi que des professionnels et des membres du personnel de soutien. Cependant, personne n'est vraiment intéressé à y participer et ils ne consultent pas vraiment leurs collègues lors de décisions litigieuses. Le côté syndical ne semble pas très développé et il se fait sur une base volontaire. Moins de 20% des enseignants sont syndiqués.

*Selon moi, cela augmente la grogne chez le personnel et envenime les relations patrons-employés. Cependant, vivant moi-même dans un pays très syndicalisé, l'inverse n'est pas mieux.*

## LE MÉDECIN SCOLAIRE

Le médecin scolaire et une infirmière s'occupent d'environ 3 pavillons d'école secondaire et de quelques écoles primaires. Ils s'assurent de donner une formation de 24 périodes au secondaire (qui dure 4 ans) sur la santé (cela ressemble à notre FPS). Ils doivent également s'occuper de la vaccination et rencontrer 3 fois les élèves de façon individuelle pendant leur formation obligatoire (9 ans) pour du dépistage (vision, audition, troubles psychologiques etc.). S'ils découvrent quoi que ce soit, ils en réfèrent aux parents.

---

<sup>8</sup> Chez nous, on dirait le conseil des enseignants

## LA CONSEILLÈRE EN ORIENTATION

Celle-ci n'a pas son bureau dans l'école. Elle vient faire des visites dans les classes et elle donne rendez-vous aux élèves qui doivent se déplacer pour aller la rencontrer en ville. La majorité des élèves que j'ai rencontrés ont une bonne idée de ce qu'ils veulent faire plus tard. Contrairement à nous, les parents semblent jouer un rôle assez important à cet égard. N'oublions pas que les enfants quittent l'école obligatoire à 15 ans pour aller au lycée ou dans une institution d'études. Ils ont donc des choix de cours très importants à faire pour cet âge.

*Toujours selon ma perspective, un adolescent de 15 ans est difficilement apte à choisir un métier pour une vie entière. Cependant, cela ne semble pas poser trop de problème en Suisse. Est-ce parce que les parents interviennent davantage auprès de leur enfant? Cela reste à voir.*

## CONCLUSION

Pour conclure, je dirai que ce voyage m'a permis de constater que les adolescents suisses ne sont pas différents des nôtres. C'est l'organisation tout autour qui l'est. Je suis très reconnaissante envers la commission scolaire de l'Énergie, Échange international (Mme Maryse St-Pierre) ainsi que « *ch* Echange de Jeunes » et madame Mireille Grosjean, pour cette organisation sensationnelle. Il faudrait faire plus de publicité pour ces échanges qui sont une source incroyable d'expérience professionnelle. Il y a de moins en moins de Québécois qui s'inscrivent à des échanges simultanés d'une année, ce qui est dommage, car l'enrichissement personnel et professionnel qu'on en retire est incroyable. Merci.

Isabelle St-Hilaire, enseignante